



Étapes du divorce-mariage à l'étranger et transcrit en France

Par **Sammsya**, le **12/06/2019** à **22:30**

Bonjour,

Mon mariage à été effectué au Maroc, la transcription en France à bien été effectuée mais je souhaiterais connaître les étapes afin de divorcer.

Dois-je me rendre obligatoirement au Maroc afin de procéder au divorce ou puis-je effectuer toutes les démarches de la France ?

La vie de couple est devenu insupportable, il n'y a plus de communication. Il casse tout.

Merci pour votre retour

Par **youris**, le **13/06/2019** à **19:11**

bonjour,

vous pouvez divorcer en france.

voyez un avocat qui est obligatoire pour divorcer.

votre conjoint est-il d'accord pour divorcer ?

si votre conjoint est violent, vous devez déposer une plainte contre votre mari, ça peut être utile pour votre divorce.

salutations